

DERNIÈRES DÉCISIONS DU CONSEIL MONDIAL DU SPORT AUTOMOBILE DE LA FIA CONCERNANT LE KARTING

Lors de sa réunion du 26 février 2025, le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA a pris les décisions suivantes sur la base des propositions de la Commission Internationale de Karting.

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS SPORTIFS

Admissibilité des pilotes aux Coupes du Monde OK-N et OK-NJ

Afin de préserver l'esprit des catégories OK-N et OK-NJ et d'assurer une représentation équilibrée et adaptée aux pilotes nationaux, les critères d'éligibilité ont été renforcés. Désormais :

- Les ASN organisant un championnat national dans ces catégories se verront prioritairement attribuer trois places pour leurs trois meilleurs pilotes classés d'ici au 31 juillet 2025.
- Les trois premiers de l'African Karting Cup bénéficieront également d'une priorité d'inscription.
- Passée la date du 31 juillet, les inscriptions seront ouvertes à tous, à l'exception des pilotes engagés dans les Championnats d'Europe et du Monde FIA Karting OK et Junior de 2025.

Fermeture des circuits avant les compétitions FIA

Pour garantir l'équité entre les concurrents :

- Tout circuit hôte d'une épreuve FIA Karting devra être fermé aux karts de compétition du lundi au mercredi précédant l'événement.
- Si une épreuve nationale ou internationale s'y déroule le week-end précédent, la fermeture sera effective dès la fin de cette épreuve jusqu'au mercredi suivant.

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS TECHNIQUES

SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME DE FIXATION DU CARÉNAGE AVANT

Afin d'assurer l'intégrité du système de fixation du carénage avant et d'uniformiser son installation :

- Une distance minimale de 60,1 mm entre les tubes inférieur et supérieur du pare-chocs avant est requise.
- Un écart d'au moins 1 mm doit être maintenu entre les bords du kit de montage et les brides à crochet fixant le carénage avant.

Réduction du nombre de moteurs requis pour l'homologation KZ

Pour favoriser l'accès à l'homologation des moteurs KZ aux petits fabricants, le nombre minimal de moteurs assemblés à présenter lors de l'inspection d'homologation est réduit de 50 à 25 unités.

Mise à jour des équipements de sécurité des pilotes

Afin de refléter les dernières normes de la FIA en matière de sécurité :

- Ajout des nouvelles homologations de casques FIA 8859-2024 et FIA 8859-2024 ABP.
- Inclusion de la norme FIA 8878-2024.
- Clarification de la validité des normes existantes, notamment l'échéance fixée au 31 décembre 2035 pour les casques conformes à la norme FIA 8859-2015.

Ces modifications entrent en vigueur immédiatement et s'appliqueront à toutes les compétitions concernées. La CIK-FIA demeure engagée dans l'amélioration continue des règlements afin de garantir un karting plus équitable, accessible et sûr.